

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'ARDON ET DE L'AILETTE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 JANVIER 2021

Date de convocation : 19/01/2021

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres votants : 19

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six du mois de janvier à 18h00, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle des Fêtes de Laval-en-Laonnois, en séance sous la présidence de Madame LEBEL Béatrice, présidente sortante.

Délégués de la communauté d'agglomération du Pays de Laon :

Avec voix délibérative : Mesdames et Messieurs POULAIN Jean-Pierre, HARANG Francis, LECOMTE Jacques, LEBEL Béatrice, MONCOURTOIS Gilbert, BILLARD Olivier, PIRE Philippe, DODU Romuald.

Etaient excusés : Monsieur LHOMME Jean-Marc et Madame GRANDPIERRE Estelle.

Délégués de la communauté de Communes du Chemin des Dames :

Avec voix délibérative : Mesdames et Messieurs PUCHOIS François, BRICOT Martine, POSSET Gilles, DELFORTRIE Michel.

Délégués de la communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Avec voix délibérative : Mesdames et Messieurs ANANIE Christophe, PIERSON Vincent, LE RUDULIER Guillaume, CAUX Patrick (pouvoir DE FAY Aurélie)

Sans voix délibérative : Monsieur LEBLANC Loïc.

Etait excusée : Madame DE FAY Aurélie.

Délégués de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne :

Avec voix délibérative : Messieurs TURQUIN Alain (+ pouvoir KAMINSKI Patrick), STOLZENBACH Loïc ;

Etait excusé : Messieurs MOLINARI Régis, VANGHELUWEN Eric et KAMINSKI Patrick

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur LE RUDULIER Guillaume.

Assistaient également :

Monsieur Christopher TETU, technicien de rivières/animateur du syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette.

Monsieur PAUTROT Nicolas et Madame Sonia MAILLET respectivement chargé de mission et assistante comptable à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques de l'Aisne.

Préambule : Madame la Présidente présente ses vœux pour cette nouvelle année qui débute à l'ensemble des délégués et les remercie pour leur présence. Le quorum étant atteint le comité peut commencer.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 1^{er} décembre 2020

Le procès-verbal transmis à l'ensemble des délégués ne faisant l'objet qu'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

2. Compte administratif 2020 – délibération n°2021-01

Rapporteur : Monsieur MONCOURTOIS Gilbert.

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	24 183,66		22 341,00	0,00	46 524,66
Opérations de l'exercice	294 287,15	219 407,12	83 558,00	66 395,00	377 845,15	285 802,12
TOTAUX	294 287,15	243 590,78	83 558,00	88 736,00	377 845,15	332 326,78
Résultats de clôture	-50 696,37	0,00	0,00	5 178,00	45 518,37	0,00
Restes à réaliser	0,00	60 636,00	7 135,00	9 994,00	7 135,00	70 630,00
TOTAUX CUMULES	-50 696,37	60 636,00	7 135,00	15 172,00	-43 561,37	75 808,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	111 332,37	0,00	8 037,00	0,00	119 369,37

- 1° Constate pour le compte administratif les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :
- 2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :
- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

3. Compte de gestion 2020 – délibération n°2021-02

Rapporteur : Béatrice LEBEL, Présidente

Le comité syndical, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses opérations.

Considérant de la régularité des opérations.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

4. Affectation du résultat de fonctionnement – délibération n°2021-03

Rapporteur : Béatrice LEBEL, Présidente

Après avoir examiné le compte administratif 2020 et constaté le déficit de fonctionnement de 50 696.37 €, à l'unanimité, le comité syndical, décide :

- De constater le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 conformément au document joint à la présente,
- De donner tout pouvoir à la Présidente pour l'exécution de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

5. Contributions 2021 – délibération n° 2021-04

Rapporteur : Béatrice LEBEL, Présidente.

Madame la Présidente rappelle au comité syndical la délibération n°19 du 1^{er} décembre 2020 approuvant le débat d'orientation budgétaire 2021.

Elle indique que pour permettre l'équilibre budgétaire il est nécessaire d'augmenter les contributions et propose une hausse de 7% pour un montant de 136 425.00 € répartie comme suit :

○ Communauté d'Agglomération du Pays de Laon	117 348.98 €
○ Communes de Communes du Val de l'Aisne	8 349.56 €
○ Communauté de Communes du Chemin des Dames	5 282.29 €
○ Communauté de Communes Picardie des Châteaux	5 444.16 €

Madame LEBEL précise que depuis 2019, sur les 3 postes, seul le poste d'animateur est subventionné par l'Agence de l'eau Seine Normandie. La même année, un agent avait demandé une mise à disposition ce qui diminuait les frais salariaux. En 2020, l'agent a repris son poste et à ce jour la cotisation telle que présentée en 2020 couvre uniquement les salaires des agents. Il est donc nécessaire d'augmenter les cotisations pour l'année 2021, pour équilibrer le budget mais également permettre de dégager un léger excédent.

Monsieur PIRE demande si les EPCI doivent délibérer pour valider cette augmentation. Monsieur ANANIE indique que ce sont les délégués élus aux syndicats qui représentent les EPCI.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

6. Travaux en régie 2021 : délibération n°2021-05

Rapporteur : Béatrice LEBEL, Présidente.

Madame la Présidente présente les travaux de renaturation de cours d'eau et d'aménagement d'abreuvoirs pour un montant estimatif de 30 000 € TTC qui seront réalisés en régie au cours de l'année 2021.

Elle précise que ces travaux consistent en :

- la mise en place d'un abreuvoir rustique sur le ru de Courpierre à Martigny-Courpierre.
- La mise en défens des berges du ru du Moulin d'Eduits à Crandelain
- La mise en défens des berges du ru de Chamouille à Chamouille
- Le retrait d'un seuil et renaturation sur l'Ardon à Laon
- La mise en défens du ru du Vignon à Chavignon
- La mise en place d'un abreuvoir rustique sur le ru du St Pierre à Vorges

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'approuver les travaux en régie de renaturation de cours d'eau pour un montant estimatif de 30 000 € TTC,
- de solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- de solliciter la participation financière des bénéficiaires des aménagements à hauteur de 10 % du montant TTC,
- d'autoriser la Présidente à signer les conventions avec les propriétaires et/ou exploitants
- de donner tout pouvoir à la Présidente pour l'exécution de ces décisions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

Monsieur PIRE pense que les travaux fait chez les éleveurs, notamment un en particulier, ne valent pas la peine et que la mise en place de barbelés uniquement d'un côté suffirait. De plus, comment assurer que l'entretien sera fait par l'éleveur/propriétaire par la suite ?

Il est indiqué que préalablement aux travaux, une convention est établie entre le syndicat et le bénéficiaire des aménagements (éleveurs/propriétaires) afin de lui préciser notamment les obligations d'entretiens des aménagements.

Il est demandé également si les éleveurs peuvent refuser ces travaux ? Oui ils n'ont aucune obligation. Cependant, il est plus avantageux pour eux de passer par le syndicat car cela diminue leur reste à charge.

Monsieur ANANIE demande s'il n'est pas nécessaire de délibérer pour les conventions ? Non, cela sera précisé dans la délibération relative aux travaux en régie.

7. Ligne de trésorerie – délibération n° 2021-06

Rapporteur : Béatrice LEBEL, Présidente.

Madame la Présidente présente au Comité syndical le projet de mise en place d'une ligne de trésorerie avec la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est, d'un montant maximum de 100 000.00 € dans la perspective d'un manque de trésorerie dû à l'encaissement courant 2021 des subventions accordées pour les travaux de reméandrage de l'Ardon et le poste du technicien.

Le comité syndical.

Délibère, décide, à l'unanimité,

de prendre en considération et d'approuver le projet qui leur est présenté,

de demander à la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000.00 €, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15 000.00 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0.90 %. Taux plancher = marge. Frais de dossier ou commission d'engagement de + 0,20 % du montant contracté,

- d'ouvrir au budget de l'exercice courant, les crédits et débits correspondants,
- de prendre l'engagement, au nom du syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette, d'inscrire en priorité, chaque année en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- d'autoriser la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Madame LEBEL Béatrice, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées,
- de donner tout pouvoir à la Présidente pour l'exécution de ces décisions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

8. Budget primitif 2021 - délibération n°2021-07

Rapporteur : Béatrice LEBEL, Présidente.

Madame la Présidente présente au comité syndical le projet de budget primitif 2021.

Après examen, le comité syndical décide à l'unanimité

- d'approuver le budget primitif pour l'année 2021 arrêté sur les bases suivantes :

* section de fonctionnement :

- dépenses = recettes 341 879.37 €

* section d'investissement :

- dépenses = recettes 56 112.00 €

9. Questions diverses

➤ Présentation du prévisionnel des travaux d'entretien 2021 :

Rapporteur : Christopher TETU, Animateur.

Communes/lieux	Travaux d'entretien	Travaux à réaliser (en m)
Laon, Athies-sous-Laon et Parfondru	Berges du ru du Grand Marais, Entretien de ripisylve, Entretien des plantations et Faucardage	3 700
Laon	Faucardage de l'Ardon urbain	700
Laon	Faucardage de la Berjamaïne	100
Laon	Berges des sources de l'Ardon, Entretien de ripisylve	400
Leuilly	Berges de l'Ardon, entretien des plantations	600
Clacy et Thierret	Berges du ru de la Buse, entretien d'aménagements.	500
Urcel	Berge du ru du Moulin s'il Vaut, Entretien ripisylve, Entretien des plantations	350

Communes/lieux	Travaux d'entretien	Travaux à réaliser (en m ou nb)
Chevregny	Berges du ru de la Fosse Benoîte, Entretien de ripisylve, Entretien des plantations et Faucardage	300
Trucy	Berges de la Roize, Entretien de ripisylve	200
Bruyères et Chérêt	Berges du polton, Entretien ripisylve, Faucardage	6 200
Vaucelles	Berges de l'Ardon, entretien des plantations	900
Athies-sous-Laon	Berges du ru de l'Allée du chapitre, Entretien de ripisylve, Entretien des plantations	400
Clacy et Thierret	Berges du ru de la Fontaine aux Cochons, entretien des plantations	200

Communes/lieux	Travaux d'entretien	Travaux à réaliser (en m ou nb)
Chamouille	Berges du ru de Chamouille, Entretien de ripisylve	150
Vorges	Berges du ru du St Pierre, Entretien de ripisylve	1 000
Mons en Laonnois	Réalisation de fascine, ru de l'Osoy	50
Suzy	Berges du ru de Maneux. Entretien ripisylve	7 210
Cessières	Berges du ru de Cessières. Entretien ripisylve	5 000
TOTAL		27 520m

Monsieur TETU précise que le programme d'entretien est ambitieux et qu'il a été travaillé de façon à répartir leur activité sur les 4 EPCI adhérents. Il ajoute que bien évidemment cela sera réalisable si tout ce passe bien et qu'il n'y a pas d'urgence à traiter ni de reconfinement.

Monsieur PIERSON demande s'il serait possible d'avoir une carte du secteur d'intervention ? Monsieur TETU précise que chaque commune sera informée au préalable de leur présence sur le secteur.

Madame la Présidente ajoute qu'il sera prochainement transmis aux communes un récapitulatif des travaux effectués sur chaque commune ainsi que le prévisionnel 2021.

Localisation	Gestion des plantes invasives
Chivy les Etouvelles	Arrachage d'un foyer de Renouées du Japon, berge Sart l'Abbé
Etouvelles	Arrachage de 2 foyers de Renouées du Japon, berges de l'Ardon et berges du bras de la vieille rivière
Vaucelles et Beffecourt	Arrachage d'un foyer de Renouées du Japon, berges de l'Ardon
Trucy	Arrachage d'un foyer de Renouées du Japon, berges de la Roize
Urcel	Arrachage de 3 foyers de Renouées du Japon, berges du ru du Moulin s'il vaut, berges du ru du Voyeu St Martin et berges de l'Ailette
Bruyères et Montbérault	Arrachage d'un foyer de Renouées du Japon, berges du Polton
Parfondru	Arrachage d'1 foyer de Renouées du Japon, berges ru du Petit Marais
Laon	Arrachage de 3 foyers de Renouées du Japon, berges de l'Ardon et berges ru des Prés de la Rue

➤ **Communications diverses :**

Monsieur PUCHOIS, de la commune de Trucy demande si des travaux de « curage » sur la Roize sont prévus dans la commune ? Monsieur TETU indique que les actions à effectuer se situe sur le drain et que ce n'est pas au syndicat (pas la compétence) mais à la commune de faire le nécessaire. Il s'engage tout de même à venir constater que l'eau s'écoule bien une fois que la commune aura changer ce drain.

Monsieur PIERSON demande dans quel délai les travaux de reméandrage auront lieu sur sa commune ? Monsieur TETU indique qu'ils auront lieu d'ici 2 à 3 ans. Monsieur PIERSON précise qu'il sera nécessaire de se mettre d'accord sur les parcelles.

Monsieur LE RUDULIER, souhaite savoir ce qu'il en est de la demande de la commune de Royaucourt-et-Chailvet ? Monsieur TETU indique que les travaux ponctuels allaient être effectué dans les prochains jours. (cette intervention est à ce jour réalisée).

Madame LEBEL informe les délégués qu'elle-même et Monsieur MONCOURTOIS ont rencontrés en fin d'année 2020 les Communautés de Communes du Chemin des Dames et de Picardie des Châteaux afin de présenter individuellement les travaux réalisés par le syndicat et ses fonctions. Elle précise que concernant la CC du Val de l'Aisne, cela a été reporté à cette année car il ne souhaitait pas être rencontrer seul mais avec l'ensembles des EPCI. Travail à poursuivre pour une adhésion prochaine.

Monsieur ANANIE ajoute que le Président et le Vice-Président de la CC Picardie des Châteaux ont été agréablement surpris par tout ce qui est fait par le syndicat. Il précise que la Communauté de Communes travaille sur la mise en place de la taxe Gemapi et qu'il faudra par la suite présenter à leur comité l'adhésion au syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

La Présidente,

Béatrice LEBEL